

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 1er octobre 1991 de M. Michel Ducret, intitulée: «Contrôle du stationnement».

TEXTE DE LA QUESTION

Est-il exact, ainsi que le rapporte un hebdomadaire de notre Canton, que certains employés de l'Etat, chargés du contrôle du stationnement sur le territoire de la Ville de Genève, touchent des pots-de-vin afin de ne pas sévir vis-à-vis de certains automobilistes (notamment commerçants et restaurateurs?) qui occupent ainsi de manière illicite les places normalement affectées à leur clientèle et celles destinées aux livraisons?

Quelles mesures pourraient-elles être prises?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Cette question écrite a déjà fait l'objet d'une réponse de M. Hediger indiquant qu'étant relative aux collaborateurs de l'Etat de Genève, le Conseil administratif n'a pas la compétence d'y répondre. Un extrait du Conseil administratif du 29 juin 2005 (ref. N° 48) précise, en outre, que ce projet de réponse a été retiré étant donné l'ancienneté de l'objet.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Pierre Maudet

Le 7 mai 2008.